

Municipalité du Canton Joly.

Canada Je soussigné Jules Brassard Cultivateur du Canton Joly ayant été dûment nommé Président Provinciale du Québec de l'Election Municipale en 1919 jure sur le Saint-Evangile de remplir bien district de Montreal fidèlement et impartiallement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Labelle ce 8<sup>e</sup> Jour de Janvier 1919 *Jules Brassard*  
Assurement devant moi à Labelle ce 8<sup>e</sup> jour  
de Janvier 1919.

*Jules Ledoux*  
C. C. S.  
pour le district de Montreal

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec Je soussigne Jules Brassard Cultivateur du Canton Joly ayant été nommé district de Montreal par commission Secrétaire de l'Election Municipale de 1919 jure sur les Saint-Evangiles de remplir bien fidèlement et impartiallement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assurement devant moi à Labelle *Jules Brassard*  
ce 8<sup>e</sup> Jour de Janvier 1919. *Eugène Léchot*

*Jules Ledoux*  
C. C. S.  
pour le district de Montreal

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec Avis public est par les présentes donné par Jules Brassard Président de l'Election Municipale district de Montreal de 1919 nommée à cette charge par résolution du Conseil en date du 2 Décembre 1918 que la mise en nomination pour la place de Maire du Canton Joly en remplacement de M<sup>r</sup> Louis Lubinville sortant de charge et pour celles de conseillers en remplacement de Messieurs Ulric Brassard, Arthur Labonté et Horm. Labelle fils tous trois sortant de charge, aura lieu le 8 Janvier 1919 entre 10 h<sup>es</sup> et midi à la salle publique du Village de Labelle. Et que si à l'expiration du délai fixé pour la mise en nomination des candidats, il y a plus que le nombre voulu de candidats à élire pour les dites charges l'ordonne que la votation refasse le lundi 13 Janvier 1919 de 8 heures du matin à 6 heures du soir à la dite salle publique du Village de Labelle.

J'ai nommé par Commission Jules Brassard comme mon Secrétaire d'Election  
Donné à Labelle ce 28<sup>e</sup> Jour de Décembre 1918

*Jules Brassard*  
Président d'élection.

Province de Québec

Je soussigné Jules Ledoux domicilié dans Labelle dépose et dit:

Municipalité du Canton Joly que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en un affichant une copie à chacun des endroits suivants : Sur la façade de l'Eglise catholique de la dite

Paroisse de Labelle et sur la façade de la salle publique le 28<sup>me</sup> jour du mois de Décembre 1918 entre 4 et 5 heures de l'après midi et en le lisant à la porte de l'église à l'issue du Service Divin du matin le 29<sup>me</sup> jour de Décembre 1918 étant le dimanche suivant immédiatement le jour où cet avis a été affiché comme sus dit.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 30<sup>me</sup> jour de Décembre 1918

Julien Léonard  
Notaire  
Labelle.

Canada.

### Municipalité du Canton Joly

Province de Québec. À une assemblée des électeurs municipaux de la municipalité du Canton Joly tenue le district d'Montcalm 8<sup>me</sup> jour de Janvier 1919 à 10 heures du matin à la salle publique de la municipalité de Labelle du village de Labelle conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec et à l'avis préalablement donné à cette fin par Julien Brassard Président d'Election le 28<sup>me</sup> jour de Décembre 1918 tel qu'il appert du certificat de publication de cet avis ensemble annexé au procès verbal de la présente assemblée et demeurant aux archives du dit Conseil, sous la Présidence de Julien Brassard nommé à cette charge par résolution du conseil en date du 2 Décembre 1918.

Advenant l'heure de dix heures du matin le Président d'Election fait lire l'avis donné pour la présente Election, déclare l'assemblée ouverte et reçoit messieurs les électeurs présents de proposer les personnes qui ils veulent choisir

- 1<sup>re</sup> Comme maire de la municipalité du Canton Joly
- 2<sup>e</sup> Comme Conseiller locaux de la dite Municipalité

Advenant l'heure de midi le Président déclare l'assemblée close.

Ont été mis en nomination pour la place de Maire.

1<sup>re</sup> Monsieur Arthur Léontine cultivateur du Canton Joly proposé par Messieurs Joseph Saindon et Gustave Brisson.

2<sup>e</sup> Monsieur Louis Jubinville cultivateur du Canton Joly proposé par Messieurs Arthur Alarie et Ulric Brousseau.

Ayant été mis en nomination plus de candidats qu'il y en a à élire pour la place de Maire du Canton Joly, il ordonne que l'élection ait lieu le lundi 13 Janvier 1919 entre 8 heures du matin et 6 heures du soir à la salle publique du Village de Labelle.

Ont été mis en nomination pour remplacer les 3 Conseillers sortants.

Monsieur Joseph Saindon cultivateur du Canton Joly proposé par Messieurs Jean Baptiste Cédillette et Séraphin Phanaud.

Monsieur Hormida Labelle fils cultivateur du canton Joly et

Joseph Milfoua cultivateur du Canton Joly

Tous deux présentés par Messieurs Jean Baptiste Cédillette et Séraphin Phanaud

Ayant été mis en nomination autant de candidats qu'il y en avait à élire. L'élection est déclarée close et le Président proclame illes par acclamation les candidats ci-dessous nommés

En conséquence Messieurs Joseph Laindon. Rom. Labelle fils et Joseph Milfont sont élus Conseillers locaux de la Municipalité du Canton Joly.

Donné à Labelle ce 8<sup>me</sup> jour de Janvier 1919

*Julien Brassard*  
Président d'Elections.

Assemblée publique des électeurs municipaux du Canton Joly tenue à la salle publique du Village de Labelle le treizième jour de Janvier mil neuf cent dix neuf afin de procéder à l'élection du maire. Pour la Présidence de Julien Brassard cultivateur de la Municipalité du Canton Joly nommé à cette charge par résolution passée en conseil à la session du 2 Décembre 1918  
Advenant l'heure de huit heures du matin le Président fait lire par son Secrétaire d'Election son serment d'offre ainsi que celui de son Secrétaire d'Elections et déclare le vote ouvert.

Advenant l'heure de six heures le 13 Janvier 1919 j'ai clos l'assemblée et j'ai compté le nombre de vote donné à cette élection qui sont de 59  
30 voix ont été pour M<sup>r</sup> Louis Lubinville

29 " . Arthur Labonté

je déclare donc élu maire de la Paroisse du Canton Joly M<sup>r</sup> Louis Lubinville par une voix de majorité

Labelle 13 Janvier 1919

*Julien Brassard*  
Président d'Elections.

Canada

## Municipalité du Canton Joly

Province de Québec à une session générale du conseil municipal du Canton Joly tenue à distict de Montcalm, la salle ordinaire des séances le 7 Janvier 1919 à 11 heures du matin conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents : Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les conseillers, Julien Brassard, Horace Labelle Arthur Labonté et Pacificus Labelle fils formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire Louis Jubinville.

Il est ordonné et statué et ce Conseil Statue et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par Monsieur le conseiller Arthur Labonté

Secondé par , Horace Labelle

que les minutes de la séance de 2 Décembre 1918 soient acceptées et signées  
Adopté unanimement.

Proposé par Monsieur le conseiller Julien Brassard,

Secondé par Arthur Labonté

et que le nom de Mme Alex. Labry soit rectifié au rôle d'évaluation comme locataire de la terre lots 34 et 25 Rang H. et non comme occupant.  
commerçante à la séance du 4 novembre 1918

et de remplacer au rôle d'évaluation le nom de Mme J. B. Paradis par  
celui de Augustin Paradis pour l'Empl<sup>t</sup> du Moulin Rang H.  
Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller Arthur Labonté

Secondé par Pacificus Labelle fils.

que le Secrétaire trésorier donne avis à l'Inspecteur de voirie Louis Jubinville fils d'aviser les propriétaires qui ont des lot<sup>s</sup> parts de clôtures dans la montée Orban d'avoir à mettre en bon état leur part de clôture respectives ce printemps.  
Adopté unanimement.

Proposé par Monsieur le conseiller Pacificus Labelle fils.

Secondé par Horace Labelle

qui avis soit donné à l'Inspecteur de voirie Louis Jubinville fils.  
fait le 10.1.19 que Messieurs Louis Jubinville Père et Horace Labelle ont demandé de la clôture sur le terrain du bord du Lac Labelle faisant partie de la montée Brisson, qu'il mesure l'étendue des clôtures à faire, qu'il en faire la réparation suivant le règlement, et donne avis legal en temps voulu à chacun des intéressés de sa part de clôture à faire qui avis soit donné à l'Inspecteur adjoint tel. Phauand, d'un demande de clôture de ligne faite par Adelaud Dauphin, entre lui et son voisin Jos. Milfours.  
Adopté unanimement.

Propose par l<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Laboulié  
secondé par - " Horimidas Labelle

et 10.1.19  
J. B.  
que l'offre faite pour l'entretien d'hiver de la montée Brassard  
dans l. \$ 60., n'ayant pas été approuvée par le conseil, celui-ci  
laisse à la charge de l'Inspecteur de voirie l<sup>r</sup> Auguste Brisson, en  
sa qualité d'Inspecteur de voirie, l'entretien de la dite montée  
en lui octroyant une piastre de l'heure pour lui ses chevaux et un  
homme supplémentaire, à changer à l'arrondissement intéressé

Adopté unanimement.

Propose par l<sup>r</sup> le Conseiller Arthur Laboulié  
secondé par - " Pacificque Labelle fils

et 11.1.19  
J. B.  
que le Secrétairé Trésorier donne avis public qu'un règlement sera  
fait par le conseil concernant la Vaccination obligatoire et que  
ce règlement sera soumis à la séance du 3 février prochain

Adopté unanimement.

Propose par l<sup>r</sup> le conseiller Julien Brassard  
secondé par - " Horimidas Labelle  
que la séance soit levée

Adopté unanimement.

*Jules Ledoux  
Secr. Trésorier*

*Louis Fabrieville  
maire*

### Formation du Conseil au 13 janvier 1919

Louis Fabrieville	Maire élu le 13 Janvier 1919
Julien Brassard	Conseiller " q " 1918

Gustave Brisson	" " " " "
-----------------	-----------

Pacificque Labelle	" " " " "
--------------------	-----------

Joseph Landry	" " 13 " 1919
---------------	---------------

Joseph Millette	" " " " " remplacé par J. P. Lebelot
-----------------	--------------------------------------

Horimidas Labelle	" " " " " remplacé par U. Brown le 17.8.19
-------------------	--

je soussigné Louis Dubois ayant été dément élu maire de la municipalité du canton Joly jure sur les saintes évangiles de remplir bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité ainsi que Dieu me soit en aide.

Assentement devant moi à Labelle  
le 13<sup>me</sup> jour de février 1919

Jules Léonard  
C.C.S  
pour le district de Montcalm

Louis Dubois,  
maire

je soussigné Joseph Saindon cultivateur du canton Joly ayant été dément élu conseiller municipal de la municipalité du canton Joly jure sur les saintes évangiles de remplir bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité, ainsi que Dieu me soit en aide.

Assentement devant moi à Labelle  
le 13<sup>me</sup> jour de février 1919

Jules Léonard  
C.C.S  
pour le district de Montcalm

Joseph Saindon

je soussigné Hormidas Labelle fils cultivateur du canton Joly ayant été dément élu Conseiller municipal de la municipalité du canton Joly jure sur les saintes évangiles de remplir bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. ainsi que Dieu me soit en aide

Assentement devant moi à Labelle

le 13<sup>me</sup> jour de février 1919

Jules Léonard  
C.C.S  
pour le district de Montcalm.

Hormidas Labelle

je soussigné Joseph Milfours cultivateur du canton Joly ayant été dément élu conseiller municipal de la municipalité du canton Joly jure sur les saintes évangiles de remplir bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité ainsi que Dieu me soit en aide

Assentement devant moi à Labelle

le 13<sup>me</sup> jour de février 1919

Jules Léonard  
C.C.S  
pour le district de Montcalm

Joseph Milfours

Canada  
Province de Québec  
district de L'Assomption  
Comté Labelle  
num

Municipalité du canton Joly

À une assemblée générale du conseil municipal du canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 3 février 1919 à 10 h 1/2 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents : Monsieur le Maire Louis Lubimille et Messieurs les conseillers : Julian Brassard, Gustave Brisson, Joseph Saindon, et Joseph Milfours formant quorum sous la Présidence de Monsieur Louis Lubimille Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par 1<sup>er</sup> le conseiller Julian Brassard

Secondé par " Gustave Brisson

que les minutes de la séance du 7 janvier 1919 soient acceptées et signées.  
Adopté unanimement

Proposé par 1<sup>er</sup> le conseiller Joseph Milfours

Secondé par " Gustave Brisson

que le Secrétaire trésorier fasse de nouveau avis pour la vente de l'entretien d'hiver de monsieur Brassard Rang 6 - Brisson et Arlein.

Adopté unanimement.

Proposé par 1<sup>er</sup> le conseiller Julian Brassard

Secondé par " Joseph Milfours

que M<sup>r</sup> Pacificus Labelle soit nommé inspecteur de Voie pour le rang A en remplacement de M<sup>r</sup> Joseph Labelle.

Adopté unanimement.

Proposé par 1<sup>er</sup> le conseiller Joseph Milfours

Secondé par " Gustave Brisson

que M<sup>r</sup> Jules Brassard soit chargé de l'entretien des frontières de lots 11-12-13 Rang 1 et 14 et 15 Rang T pour la somme globale de \$ 20<sup>00</sup>

Adopté unanimement.

Proposé par 1<sup>er</sup> le conseiller Julian Brassard

Secondé par " Joseph Saindon

et résolu unanimement que le règlement n° 42 concernant la vaccination soit homologué et signé par M<sup>r</sup> le Maire et le Secrétaire trésorier.

Adopté unanimement.

Proposé par 1<sup>er</sup> le conseiller J. Saindon

Secondé par " J. Milfours

que M<sup>r</sup> Jules Brassard soit nommé caissier des biens de la corporation et qu'il lui soit alloué 5\$ pour son travail

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Joseph Saindon  
 Secondé par " Joseph Miljous  
 que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés  
 à M<sup>r</sup> Alphonse David par la Trésorerie Travail au bout David le 19. q. 1918 # 0.75  
 Payé à Julien Brassard Président d'Elections 5.  
 à son Secrétaire 3.  
 Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Julien Brassard  
 Secondé par " Joseph Miljous  
 que le Secrétaire Trésorier informe l'Inspecteur Louis Lubinville fils  
 qu'il donne avis aux Intéressés qui ont des parts de clôtures dans  
 la montagne Bridson sur le lot 26 No. d'avoir à réparer leur part  
 de clôture au printemps.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Gustave Brisson  
 Secondé par " Joseph Saindon  
 que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

Jules Godoux  
Secrétaire

Louis Lubinville  
Maire

Règlement n° 42, concernant la Vaccination

A une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire  
 des séances, le 3 février 1919 à 10 h 30 du matin conformément aux dispositions du  
 code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents :

Messieurs le maire Louis Lubinville et Messieurs les conseillers Julien Brassard, Joseph Saindon,  
 Gustave Brisson et Joseph Miljous, formant quorum sous la Présidence de monsieur  
 le Maire Louis Lubinville.

Il est proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Julien Brassard  
 Secondé par " Joseph Saindon

et résolu unanimement que le règlement ci-après soit homologué et signé par  
 M<sup>r</sup> le maire et le Secrétaire trésorier

Attendu qu'à une session générale du conseil municipal du Canton Joly  
 tenue le 1<sup>er</sup> Janvier 1919 une résolution a été passée, autorisant le Secrétaire trésorier  
 de cette municipalité à préparer un règlement concernant la Vaccination  
 suivant les ordres reçus du Conseil d'hygiène de la Province de Québec

Attendu qu'un avis public a été donné à cet effet et que l'avis public et le certificat  
 de publication ont été lus au conseil

Attendu que le conseil a pris la dite résolution en considération, après délibération,  
 il est ordonné et statué par règlement du Conseil et le conseil ordonne

et statut par règlement ce qui suit:

Règlement N° 12

- 1<sup>e</sup>: à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement la vaccination et révaccination seront obligatoire dans les limites de cette Municipalité pour toutes personnes qui s'y trouvent.
  - 2<sup>e</sup>: En conséquence après 48 heures de l'entrée en vigueur du présent règlement toute personne se trouvant dans la Municipalité qui ne pourra pas établir qu'elle a été vaccinée avec succès dans les sept ans précédents, ou qui ne pourra établir pas un certificat du médecin qu'elle a été vaccinée sans succès dans les six mois précédents sera passible d'une amende de \$ 5<sup>0</sup> et aussi d'une amende additionnelle de \$ 1<sup>0</sup> pour chaque jour qu'elle aura omis ou oublié de se faire vacciner après le deuxième jour de l'entrée en vigueur du dit règlement.
  - 3<sup>e</sup>: Après 48 heures de l'entrée en vigueur du dit règlement, toute personne se trouvant dans la Municipalité devra exhiber à l'officier exécutif de l'autorité sanitaire municipale ou à lorsqu'il en sera requise verbalement ou autrement un certificat d'un médecin sûrement qualifié à pratiquer comme tel dans cette province, établissant qu'elle a été vaccinée avec succès ou que la vaccination a été tentée sur elle sans succès dans les délais mentionnés au paragraphe précédent et chaque refus ou omission, de sa part d'exhiber tel certificat lorsqu'il en sera ainsi requis, la renonciation à une amende de \$ 5<sup>0</sup>.
  - 4<sup>e</sup>: Un certificat d'un médecin sûrement qualifié à pratiquer comme tel dans cette province à l'effet que l'état de santé d'une personne ne permet pas qu'elle soit vacciné et établissant la raison de telle impossibilité s'il est exhibé à l'officier exécutif de l'autorité sanitaire municipale ou à par celle personne lorsque la réquisition ci-dessus lui sera faite et si il est daté de plus de deux mois avant celle réquisition aura pour effet d'exempter celle personne de l'application des deux articles précédents.
  - 5<sup>e</sup>: Tout médecin qui donnera sciemment un certificat faux sur les faits sur lesquels il peut être appelé à donner des certificats en vertu des articles précédents sera passible d'une amende de \$ 20<sup>0</sup>.
  - 6<sup>e</sup>: Toute personne qui n'a pas le moyen de payer pour se faire vacciner pourra en s'adressant à cet effet à et en satisfaisant celle personne de son incapacité de payer, se faire vacciner aux dépens de la Municipalité.
  - 7<sup>e</sup>: Les amendes ci-dessus sont recoverables de la municipalité par celle au code municipal.
  - 8<sup>e</sup>: Toute exemption de la vaccination telle qu'exigé par le présent règlement sera celle qui pourra établir à la satisfaction de l'officier exécutif de l'autorité sanitaire municipale que ils ont en la veille.
- Donné à Labelle ce 3<sup>me</sup> jour de février 1919

Jules Léclerc  
seal. Basque

Goris J. Le Brunville  
Maire

Canada

## Municipalité du Canton Joly

Province de Québec. A une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la distict de Joly, salle ordinaire des séances le 3 mars 1919 à 10 h heure du matin  
 C<sup>o</sup> Labelle 2<sup>e</sup> conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents :

Conseils le Maire Louis Fabreville et Messieurs les conseillers :

Julien Brassard, Gustave Brisson, Horm. Labelle fils, Jos. Milfours-Hantel et Joseph Lainon formant quorum sous la Présidence de M<sup>r</sup> le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par C<sup>o</sup> le Conseiller Horm. Labelle fils

Secondé par " Gustave Brisson

que les minutes de la séance du 3 février dernier soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par C<sup>o</sup> le Conseiller Julien Brassard

Secondé par " Joseph Lainon

que les marchés faits à la poste de l'Église le 16 février 1919 pour l'entretien d'hiver des montées ci-dessous soient acceptés par contract comme suit :

Monté Brassard Rang G. adjugé à Joseph Brisson pour \$ 35<sup>00</sup>

..... Brisson Alex Lahey . . . . . 28<sup>00</sup>

Monté Urbain .. . . . . Joseph Gingras . . . . . 9<sup>00</sup>

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Horm. Labelle fils

Secondé par " Jos. Milfours-Hantel

que les officiers ci-dessous soient nommés suivant la loi

Inspecteur de l'orifice

at. 4.3.19 ass. 3.3 Dang A. Pacifique Labelle Père ✓ en remplacement de Jos. Labelle

..... 4.4.19 B. Hector Valiquette ✓ " Alondillus David.

..... D.E.P. Pierre Milfours Impossi remplacé par Labelle Daniel Labelle

..... G.H. Auguste Brisson remplace par son fils lui-même

..... H. et F. Montalauzon. Domai Langon ✓ Joseph Boivin

..... G.H. Chapleau Arthur Labelle. ✓ Dolphus Paradis

..... H. Brisson Urbain Alondillus Siguoni Fabreville fils L. Fabreville fils

..... 4.5.4.19 Ch. de la Chapelle. P. Clot fils ✓ lui-même

..... 4.5.4.19 René Henni Godard ✓ Hon. Lecompte

..... 4.5.4.19 Inspecteur Afraie W<sup>m</sup> Morin Col. Pharaon (côté nord)

..... 4.5.4.19 Gasp. Siguoni lui-même (côté sud) à suivre

Proposé par l'le Conseiller Julien Brassard  
Secondé " Gustave Brisson Adopté unanimement.

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

<sup>66</sup>  
<sub>264</sub> à S. Guérinville fils par les Fr. Monier et Sabay ouvrage fait dans la  
montagne le 10 Janvier 1919 172 heures

Layé i fort-Daressy. Bulletin de voie 2.00

Proposé par le conseiller Julien Brassard  
Secondé par Joseph Millois.

que le Secrétaire trésorier écrive au Département par l'intermédiaire de notre député M<sup>r</sup> Leon Achim, pour qu'il nous vienne en aide dans la construction d'un pont nouveau dans lequel on emploierait des tuyaux en grès de 36<sup>o</sup> de diam. il en faudrait 40 pieds de long.

Propose par le conseiller Rém. Labelle  
Secondé par Joseph Lainé  
que la séance soit levée

Adopt a movement.

*Mr. Ledoux  
Second Division*

*Sociis Lubinville*

Maine

Canada

Province du Québec

St-Lambert

## Municipalité du canton Joly

- A une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 7 Avril 1919 à 10 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents.
- Monsieur le Maire Louis Subinville, Jos. Milfours, Julien Brassard, Rom. Labelle fils et Pacificus Labelle formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.
- Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:
- Proposé par l<sup>e</sup> le Conseiller Rom. Labelle  
 Secondé par " Julian Brassard  
 que les minutes de la séance du 3 mars dernier soient acceptées et signées  
 Adopté unanimement.
- Proposé par l<sup>e</sup> le conseiller Joseph Milfours  
 Secondé par " Rom. Labelle
- 1: que l<sup>e</sup> Raoul Labelle soit nommé inspecteur de voirie pour les rangs D. E. F. en remplacement de lui-même. M<sup>r</sup> Pierre Milfours n'ayant pu accepter. M<sup>r</sup> Raoul Labelle présent à la séance a accepté
  - 2: que l<sup>e</sup> Louis Subinville fils soit nommé inspecteur de voirie pour l'arrondissement de la montée Brisson et Orban, en remplacement de lui-même. M<sup>r</sup> Abondillius Sigorin n'ayant pu accepter la charge  
 Adopté unanimement.
- Proposé par l<sup>e</sup> le Conseiller Julian Brassard  
 Secondé par " Pacificus Labelle  
 que le Secrétaire trésorier écrive au gouvernement suivant sa circulaire pour demander un inspecteur pour examiner les ponts et chemins pour lesquels deux octrois ont été sollicités du Gouvernement savoir  
 le 23 mai 1917 200.. pour la montée Brassard Rang G. ds lots 6 & 18  
 100.. le Rang G & H 36 à 40  
 100.. I 21 à 26  
 100.. le 36. 37. 38 H bord de la Rivière longe  
 100.. 24. 25 H chemin conduisant au quai de Gosselin.  
 le 3 Avril 1918 200.. pour rehausser le chemin et le pont du lot n° 10 Rang A  
 4 Dec. 1918 200.. du lot 4 D.  
 et de l'autre pour le pont Bégin. en mars 1919.
- Adopté unanimement

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Julian Brassard  
 Secondé par " Joseph Milpous  
 que le nom de M<sup>r</sup> P.-E. Forget soit changé au rôle d'évaluation pour le lot de  
 l'île A. Wadsworth et remplacé par celui de M<sup>r</sup> Raoul Labelle.

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Julian Brassard

Secondé par " Secondé M<sup>r</sup> Labelle

que les couples ci-dessous soient acceptés et payés

<sup>1391</sup> à la C<sup>st</sup> du C.P.R. par le Int. de la montagne Briffour. 2.64  
<sup>518</sup>

pour entretien de la croisance publique en Janvier 1919

<sup>541</sup> à René Belanger par Louis Gauthier Entretien hiver lots 5, 6, 7 en Avril 1919 1.05

<sup>1104</sup> à P. Clot fils " " " " 1.05

<sup>541</sup> à Louis Richard par la C<sup>ie</sup> " " " " 1.00

<sup>541</sup> " " " " 0.67 1.40

# Adopté unanimement

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller M<sup>r</sup>. Milpous

Secondé par " Sec. Labelle

que la Seine soit levée

Adopté unanimement

# Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller M<sup>r</sup>. Milpous

Secondé par " Sec. Labelle

que le règlement n° 31 soit amendé en ce sens que M<sup>r</sup> Raoul Labelle  
 propriétaire des lots 20, 21. H prenne sa frontière au haut au lieu de  
 sur le bord du lac Labelle et que les lots 20 et 21 H soient compris  
 dans la montagne Brisson du bord du lac Labelle

Adopté unanimement

Jules Labelle  
 Sec. Brison

Louis Duboisville

Maire

Canada

## Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec à une Session Générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à District de Montcalm, la Salle ordinaire des Séances le 5 mai 1919 à 10 h. heure du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents.

Monsieur le Maire Louis Jules Léveillé, et Messieurs les Conseillers Joseph Saintoy, Julien Brassard, Hormidas Labelle, Jos. Milfours, Pacificus Labelle et Gustave Brisson formant quorum sous la Présidence du Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statué et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par l'<sup>e</sup> Conseiller Julien Brassard

Secondé par ——— Horm. Labelle

que les minutes de la séance du 7 Avril 1919 soient acceptés et signés.

Adopté unanimement.

Proposé par l'<sup>e</sup> Conseiller Horm. Labelle

Secondé par ——— Pacificus Labelle.

que le conseil décide de demander au Département un octroi pour élargir le chemin du Rang B Lot n°19, ce chemin se dérangeant tous les ans par les eaux d'un cratère qui vient des montagnes, l'on pourrait par la même occasion redresser le cratère, ce qui à l'avenir faciliterait l'écoulement des eaux et empêcherait la déterioration du chemin, ceci est très urgent et le conseil désirerait que le Département envoie un inspecteur pour examiner les travaux à faire ainsi qu'à ceux ci dessous pour lesquels des octrois ont été demandés lors:

23 Mai 1917. Montie Brassard Rang 9. des lots 6 à 18 ————— \$ 200..

" " " chapeau . G. & H. des lots 36 à 40 .. 100..

" " Pour le Rang H Lots 24. 25 chemin conduisant au quai du port .. 100..

3 Avril 1918 pour exhausser le chemin et le pont Lot n°10 Rang B .. 200..

4 Décembre 1918 " la bas de la côte Lot n°4 Rang D .. 200..

Adopté unanimement

Proposé par l'<sup>e</sup> Conseiller Pacificus Labelle

Secondé par ——— Joseph Saintoy

fait le 17.5.19 que l'<sup>e</sup> l. inspecteur Pacificus Labelle soit spécialement avisé d'avoir à faire arranger de suivre les chemins de l'<sup>e</sup> Jovite et Donat Clément et que par la même occasion avis soit donné à tous les inspecteurs d'avoir à faire arranger les chemins sous leur juridiction aussitôt que faire se pourra

Adopté unanimement

Proposé par l<sup>er</sup> le conseiller Joseph Millette  
Secondé par Pacificus Labelle  
que M<sup>me</sup> le Maire et le Secrétaire trésorier soient autorisés par le Conseil  
en leur qualité respective à signer un nouveau billet à drouze  
à M<sup>me</sup> M<sup>r</sup> A. Adam pour son prêt de \$650<sup>00</sup> à 6% pour remplacer  
celui du 1<sup>er</sup> Avril 1914.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Pacifique Labelle  
Secondé Joseph Paindon  
que l'audition des comptes de la Municipalité du Canton Joly pour  
1918 telle que lue par l'auditeur soit acceptée, et qu'il lui soit  
payé la somme de \$ 5<sup>00</sup> pour son travail

Adopté Unaniment

Proposé par M le Conseiller Gustave Brisson  
Secondé par Joseph Lainoy,  
que M. le Secrétaire Trésorier soit nommé  
Conditions que l'année dernière.

34		"	Brisson	16 .. P
169	O. Gobois	"	Rang #	4 ..
312	P. Cormier	"		3 ..
250	E. Gauthier fils	par le Rang A. Réparation pour lot n°19 Rang A		12 .. P
59		par la monsieur Brassard. brassage hiver avant la vente.		12 .. P
158	Auf. Brisson	par G. Trifles. Entretien de sa fondaine hiver 1918-19		4 .. P
313	"	par la Corporation.	Lot 16 #	4 .. P
58				11
213				V

Adopt unanimous.

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller Julien Brassard  
 secondé par Joseph Milfours  
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

*Jules Lédon*  
Secrétaire

*Louis Lubinville*  
 Maire

Municipalité du Canton Joly

Canada

Province de Québec A une session générale du Conseil municipal du Canton Joly  
 district de Fontenay tenue à la Salle ordinaire des Séances le 2 juin 1919 à 10 h  
 du matin conformément aux dispositions du Code Municipal  
 de la Province de Québec à laquelle session sont présents  
 M<sup>e</sup> le conseiller Julien Brassard et Jules Lédon Secrétaire  
 après une heure d'attente le défaut de quorum ayant été  
 dément constaté, la séance est adjournée au lundi 9 de  
 ce mois à 10 h du matin où à ce sera donné aux  
 Conseillers absents.

Adopté

*Jules Lédon*  
Secrétaire

*Louis Lubinville*  
 Maire

Municipalité du Canton Joly

Canada A une session générale du Conseil municipal du Canton Joly comme suit à  
 Province de Québec l'affournement fait de quorum à la séance du 2<sup>e</sup> et avis donné aux maires  
 district de Fontenay et conseillers absents le 2<sup>e</sup> tenue à la salle ordinaire des séances le 9 juin  
 1919 à 10 h heure du matin conformément aux dispositions du code  
 municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents  
 Monsieur le maire Louis Lubinville et Messieurs les Conseillers Julien Brassard  
 Rom. Labelle Gustave Brisson, Jos. Laindon et Pacificque Labelle formant quorum  
 sous la Présidence de Monsieur le maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution  
 comme suit :

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller Rom. Labelle  
 secondé par " Gustave Brisson  
 que les minutes de la séance du 5<sup>e</sup> dernier soient acceptées  
 et signées

Adopté unanimement

Proposé par le Conseiller Pacifique Labelle  
 Secondé par Joseph Saindon  
 que le Secrétaire Trésorier donne avis à la porte de l'Eglise que le Rôle  
 d'Evaluation sera examiné, amendé et homologué à la séance du 7 juillet  
 av. éval. 27.6.19 prochain et d'en aviser les évaluateurs.

*Adopté unanimement*

Proposé par le Conseiller Julian Brassard  
 Secondé par Horm. Labelle  
 que le conseil donne ordre au Secrétaire trésorier de mettre un avis à la Porte  
 de l'Eglise disant qui un règlement <sup>N° 43</sup> sera passé à la séance du 7 juillet prochain  
 fixant le taux de la taxe pour 1919 à 1\$ dans la partie pour renouveler les dépenses  
 de la Corporation au 31 Décembre 1918

*Adopté unanimement*

Proposé par le Conseiller Horm. Labelle  
 Secondé par Joseph Saindon  
<sup>139.8</sup> que le Compte de la C<sup>o</sup> du C.P.R. pour entretien du crossing public Rang Ex T  
<sup>511</sup> pour le mois de février soit accepté et payé <sup>9.64</sup>  
 à charge aux intérêssés. mais le conseil décide de demander à M<sup>r</sup> Achim  
 si réellement la C<sup>o</sup> du C.P.R. a droit à nous reclamer ces comptes

*Adopté unanimement*

Proposé par le Conseiller Gust. Brisson  
 Secondé par J. Saindon  
 que la séance soit levée

*Adopté unanimement*

*Jules Brisson  
Secrétaire*

*Louis Subrinville  
Maire*

## Municipalité du Canton Joly

Canada à une session <sup>spéciale</sup> régulièrement convoquée et avis donné à tous les conseillers tenue à la Salle ordinaire des séances le 30 juin 1919 à 10<sup>3/4</sup> heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Monsieur le Maire Louis Lubinville et Messieurs les Conseillers, Julian Brassard, Hormidas Labelle, Pacificus Labelle, Joseph Painchaud et Gustave Brisson formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par l'Écuyer Gustave Brisson,

Secrétaire Joseph Painchaud

w. 26 7. 19 que la Secrétaire prépare un règlement pour la municipalisation des  
moulins de la Paroisse du Canton Joly tel quel règlement sera discuté et pris en considération à la séance régulière en mois d'août prochain et qui avis en soit donné légalement à la porte de l'Eglise

Adopté unanimement

Proposé par l'Écuyer Julian Brassard

Horm. Labelle

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules St. Omer  
Secrétaire

Louis Lubinville  
Maire

Canada

Province de Québec  
Dist. de L'Assomption

## Municipalité du Canton Joly.

À une session générale du conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire de l'école le 7 juillet 1919 à 10 h 30 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents:

Monsieur le maire L. Dubois et Messieurs les Conseillers:  
 Julien Brassard, Gustave Brisson, Pacificus Labelle et Jos. Saindon (arrivé en retard) formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire. Evaluateur présent M<sup>e</sup> Fred. Lavoie, Michel Boivin et André Brassard.  
 Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par l'<sup>e</sup> le Conseiller Julien Brassard  
 Secondé par — Gustave Brisson

que les minutes des séances des 2 - 9 et 30 juillet dernier soient acceptées et signées.  
 Adopté unaniment.

Proposé par l'<sup>e</sup> le Conseiller J. Brassard  
 Secondé par — P. Labelle

que la démission de l'<sup>e</sup> Jos. Miljous comme conseiller soit acceptée  
 Adopté unaniment.

Proposé par l'<sup>e</sup> le Conseiller Julien Brassard  
 Secondé par — Pac. Labelle

que l'<sup>e</sup> J. B. Cédilleto soit nommé conseiller municipal du Canton Joly en remplacement de l'<sup>e</sup> Jos. Miljous démissionnaire.

Proposé en amendement par M<sup>e</sup> Gustave Brisson  
 Secondé —

que l'<sup>e</sup> Hororius Lecompte soit nommé Conseiller Municipal du Canton Joly en remplacement de l'<sup>e</sup> Jos. Miljous démissionnaire.

La proposition en amendement n'ayant pas de secondant.

La proposition Principale est

Adopté unaniment

l'<sup>e</sup> J. B. Cédilleto présent à la séance accepte la charge de Conseiller et est assermenté Séance tenante.

Proposé par l'<sup>e</sup> le Conseiller Pac. Labelle  
 Secondé par — Jos. Saindon

que le rôle d'Evaluation tel qu'en revisé et amendé au conseil comme ci-dessous soit homologué.

- \* N° 13 Supprimer le nom d'Adrien Cédilleto comme fils de cultivateur.
- \* N° 14 Remplacer le nom de Rod. Dumoulin par celui de L. Gauthier fils sur sa demande.
- \* N° 22 Porter l'Evaluation du C. P. R de 1500., à 2000.
- \* N° 38 Remplacer le nom de Noé Bigot par celui de Gustave Brisson sur sa demande.

Reglement n° 43.

Adopt unanimous.

## Fixant le taux de la taxe Municipale pour l'année 1919.

À une session générale du Conseil municipal du Canton poly tenu à la salle  
ordinaire des séances le 7 juillet 1919 à 10 h heures du matin conformément aux  
dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session  
sont présents: nommés le maire L. Jubinville et nommés les conseillers:  
Julien Brassard, Gustave Brisson, Pac. Labelle et Joseph Saindon, formant  
quorum sous la Présidence de M<sup>e</sup> le maire.

Il est proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Julian Brassard

Seconde par Gustave Biston

av. 16.7.19  
et voté unanimement que le Règlement ci-après soit homologué et signé  
par M<sup>e</sup> le maire et le Secrétaire Général.

Attendu qu'à une session générale du conseil municipal du Canton Joly tenue le 9 juillet 1919,  
une résolution a été passée autorisant le trésorier de cette municipalité à préparer un  
règlement concernant le taux de la taxe municipale pour l'année 1919 et à donner  
avis public en conséquence.

<sup>11</sup> Attends qu'avis public a été donné à cet effet et que tel avis public et le

certificat de publication de cet avis ont été lus en conseil.

Attendu que le Conseil a pris la dite résolution en considération

Attendu qu'il est nécessaire que la somme de cinq cent quarante quatre dollars et trente deux cents soit prélevée sur cotisation ou par voie de taxe directe sur les biens imposables de la municipalité du Canton Joly pour renouveler la dépense de l'année finissant le 31 Décembre 1918 savoir:

loye de la Salle publique	37.50
Fonds de caisse et frais	12. "
Intérêts	87. ..
Salaire du Secrétaire Trésorier	100. ..
Taxes diverses	2.75
Dépenses diverses	56.21
Chemin	948.86
	544.39

Après délibération il est ordonné et statué par règlement du Conseil, et le Conseil ordonne par règlement ce qui suit:

Qu'afin de renouveler la somme de cinq cent quarante quatre dollars et trente deux cents due par la corporation pour les causes et raisons ci-dessus, une taxe ou imposition de une piastre dans chaque cent piastres de la valeur cotisée des biens imposables de la municipalité du Canton Joly, soit par les présentes imposée et devra être prélevée de la manière voulue par la loi, et que le Secrétaire du Conseil, au bureau duquel la dite somme de \$ 544.32, a été cotisée et collectée comme susdit, sera due et payable, sera tenu de faire un rôle de perception aux fins de prélever par voie de taxation directe la cotisation imposée par les présentes aussitôt après la publication du présent Règlement.

Donné à Labelle le 1<sup>er</sup> juillet 1919

Signde Jules Léonard  
Secrétaire trésorier.

Signde Louis Dubimont  
Hain

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Pac. Labelle

Secondé par Gustave Brisson

que le Conseil sur la demande de l'Inspecteur de voirie P. Clot fils  
accorde à J.-J. Lacombe la somme de \$ 12. pour amender la montée du dagy

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Julian Brassard

Secondé par Joseph Saintonge

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés:

X à Louis Richard par la Corp <sup>m</sup> Travail de montée Rang T	5.50
X à Deni Belanger ~ " ~ "	5.50 ✓
X à P. Clot fils ~ " ~ "	1.35

à suivre

132 à Louis Richard par l'h longfrié de part de travaux monté Rauf i	1.38
132 à René Belanger " "	1.38 ✓
132 à P. Clot fils " "	2.75
132 à L. Richard par R. Richard " "	2.75
132 à R. Belanger par W. Belanger " "	2.75 ✓
137 1 payable par la Comp <sup>re</sup> de travaux sur le lot 26	
340 à L. Jubinville Père 4 jours.	1.35
P. à L. Hayer " "	1.35
62 à L. Jubinville fils " par Victor Jubinville	1.35
62 " " 1 h avec cheval par J. Brisson	1.85
73 à J. Walbrecht " "	1.35
310 P. à M. Labelle " "	1.35
74 à Hon. Saindon " "	1.35
74 à Pierre Saindon " "	1.35
74 à Emile Saindon " "	1.35
335 à Bel-Lafontaine " "	1.35
341 à Agathe Cormier " "	1.35
138 à Leopold Genet " "	2.70 18.05
369 Pas la monte Brisson - Orlan. Travauve été 1919	
340 à L. Jubinville Père 4 jours à 2.70	10.80
P. à L. Hayer 3/2 " "	9.45
62 à L. Jubinville fils 1/4 " "	0.68
62 " 3/4 " " par V. Jubinville	9.45
62 " 3/2 " 3.70 - J. Brisson et cheval	12.95
73 à J. Walbrecht 3/2 2.70	9.45
P. à M. Labelle 3/2 " "	9.45
74 . Hon. Saindon 3/2 " "	9.45
74 . Pierre " 3/4 " "	8.78
74 . Emile " 3/4 " "	9.45
335 . Bel-Lafontaine 2 3/4 " "	7.43
341 . Agathe Cormier 2 1/2 " "	6.75 104.09
335 . Bel-Lafontaine Bois pour pont.	1.75
62 . L. Jubinville fils 9 h avec cheval et 1 h seul.	3.25
340 . L. Jubinville Père le 6.5.19 2 h =	0.50
335 . Bel-Lafontaine " "	0.50

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller G. Brisson  
Seconde par M<sup>e</sup> Pas. Labelle  
que la séance soit levée

Jules Pedersen  
Sec. Gouvernement

adopté unanimement.  
Louis Jubinville  
maire



Proposé par le conseiller Julien Brassard  
 Seconde par Gustave Brisson  
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

*Julia Lecours  
 Secrétaire*

*Louis Duboisville  
 Maire*

Canada

municipalité du Canton Joly.

Province de Québec à une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire district de Montcalm des séances le 2 Septembre 1919 à 10 heures de l'avant midi conformément aux dispositions de l'Article 27-28<sup>er</sup> du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents:

Conseiller le Maire Louis Duboisville et Messieurs les conseillers Julien Brassard Guste Brisson Ulric Brousseau, Pacificus Labelle fils et Joseph Saindon formant quorum sous la Présidence de M<sup>e</sup> le Maire Louis Duboisville.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par le conseiller Julien Brassard  
 Seconde par " Joseph Saindon

que les minutes de séance des 7 juillet, 4 et 11 Août 1919 soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller Gustave Brisson  
 Seconde par " Joseph Saindon

que le Règlement n°44 mettant les montées ou routes à la charge de la Municipalité du Canton Joly soit adopté et signé par M<sup>e</sup> le maire et le Secrétaire trésorier

Proposé en amendement par le Conseiller Julien Brassard

Seconde " Pacificus Labelle fils

que le Règlement n°44 municipalisant les montées ou route de la Paroisse soit remis à une séance subséquente pour la raison qui un siège est vacant dans le conseil et qu'on pourra avisé tous les contribuables de la date de la dite séance subséquente pour leur soumettre le règlement.

Ont voté pour l'amendement: Messieurs Julien Brassard et Pacificus Labelle fils

Ont voté pour la proposition principale: Messieurs Gustave Brisson, Joseph Saindon et Ulric Brousseau.

La proposition principale ayant obtenu la majorité des votes est adopté unanimement Règlement n°44.

pour que toutes les montées ou routes à la charge des contribuables de cette Municipalité soient faites, améliorées et entretenues aux frais de la Corporation.

Province de Québec

municipalité du Canton Joly.

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle

ordinaire des séances au le village de Labelle, mardi le deuxième jour de Septembre mil neuf cent dix-neuf à dix heures de l'avant midi conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents.

Présent le Maire Louis Juhiville et les deux conseillers Julien Brassard, Gustave Rioux, Alie Brousseau, Pacificque Labelle fils et Joseph Laindon, formant quorum sous la Présidence de l'heureux le Maire.

Attendue que avis public a été donné relativement au présent décret au moins sept jours avant la présente session.

#### Décret n° 44

Il est ordonné et statué par règlement de ce conseil comme suit :

A l'avenir toutes les montées ou routes de cette municipalité à la charge des contribuables et situées dans ses limites seront faîtes, continuées, améliorées, réparées et entretenues par et aux frais de la corporation au moyen de deniers prélevés par voie de taxation directe pour cet objet sur tous les biens imposables de cette municipalité et ce en vertu de l'article 522 du Code municipal.

Signt : Jules Lédon

Secrétaire

Signt : Louis Juhiville

maire

Vraie Copie

Jules Lédon

Secrétaire

Proposé par M<sup>e</sup> le conseiller Pacificque Labelle fils

Secondé par " Joseph Laindon

que la démission de M<sup>e</sup> M. Branchant comme conseiller municipal du canton Joly soit acceptée

Adopté unanimement

Proposé par l<sup>e</sup> le Conseiller Jules Brassard

Secondé par " Alie Brousseau

que les changements ci-dessous soient faits au Rôle d'Evaluation

N<sup>o</sup> 18 remplacer le nom de hap. Belisle par celui d'Arthur Labonté pour le lot 1/2 to rang 1<sup>t</sup>

129 " " Olivier Miron Dame M<sup>e</sup> Nap Nantel 8 B

130 " " Adelard Forget P. E. Forget 13 "

131 " " Lucien Forget " 27.28.29 G

132 " " Joseph Belliveau " 40 F

133 " " Ch. Martin Albert Martin 27.28 " ch. Martin occup.

134 " " L. Valiquette Edmond Hardy 121 B

135 " " Louis 1<sup>r</sup> Pierre " 14 B. M. 1<sup>r</sup> Pierre occup.

136 " " Dame M<sup>e</sup> Et. Belanger M. Branchant 4 D

137 " " Dame M<sup>e</sup> Alf. Belanger Nap. Belina 12.15 & 16 G

138 " " Laurent Arbie Dolphie Arbie 14 B

139 Remplacer le nom de M<sup>e</sup> Agnes Provost pour l'Empl 4.16 G.

Adopté unanimement

Proposé par l<sup>e</sup> le conseiller Gustave Brisson  
 Secrétaire par " Joseph Laindon  
 que le Secrétaire donne avis à l<sup>e</sup> Wilfrid Handel d'avoir à arranger sa frontière du lot n° 7<sup>d</sup>  
 dans les 3 jours, passé ce délai l<sup>e</sup> l'Inspecteur de voierie est autorisé à faire les travaux  
 à ses frais.

Adopté unanimement

Proposé par l<sup>e</sup> le conseiller Joseph Laindon  
 Secrétaire par " Alphonse Brousseau

que l<sup>e</sup> l'Inspecteur de voierie Louis Lubinville fils soit autorisé à réparer le pont  
 au lot n° 26 Rang G. et qu'il donne avis à l<sup>e</sup> S.P.E. Forget d'avoir à arranger  
 ses frontières, et si les travaux ne se font pas d'ici huit jours, que ces  
 travaux soient faits à sa charge par l<sup>e</sup> l'Inspecteur de voierie

Adopté unanimement.

Proposé par l<sup>e</sup> le conseiller Gustave Brisson  
 Secrétaire par " Julien Brassard  
 que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés  
 payable par la Corp<sup>e</sup> travaux faits sur le lot 26 Rang G.

340	à L. Lubinville Père	1/2 fournue	1.35	
62	..	fils	1/2 .. seul	1.35
62	..	"	1/2 .. avec cheval	1.85
336	à bel. Lafontaine	1/2 ..	1.35	
138	.. Géo Genet	1/2 ..	1.35	7.85
264	Payable par la montée Brisson.			
340	à L. Lubinville Père	1/2 fournue	1.35	
62	..	fils	1/2 .. seul	1.35
62	..	"	1/2 .. avec cheval	1.85
335	à bel. Lafontaine	1/2 ..	1.35	5.90
116	à Hector Valiquette par le Pont du Rang B			
89	89 mai 1919 4 h au pont Bigras		1.20	
116	à Hector Valiquette par Dr. P. M. Handel lot 8 <sup>B</sup> - travaux à sa frontière		3.00	
115	par la Corp <sup>e</sup> au Comité de Comté taxes régl <sup>t</sup> n° 4.		68.54	
"	fonds batisseur à finir 1919		12.00	
"	à la 8 <sup>e</sup> de Blanche Legault 1/2 du 19 Août 1919		5.43	
264	Payable par la montée Brisson			
340	à L. Lubinville Père. 1/2 fournue avec 1 cheval		1.85	
340	3/4 h .. scie	1.00	2.85	
335	à bel. Lafontaine 1/2 fournue seul		1.35	
335	1 pièce de bois		0.50	
335	3/4 heures seul	1.00	2.85	5.70
			1	
			à suivre	

168	Payable à J. J. Lacombe par la Corporation m bœufs à la montée du Rang J	échoué à 30%	6.00
m	" frontière du Père Côte	8½ "	2.55
m	" hault	8½ "	2.55
m	" Paxton	8½ "	2.55
m	" lot n° 4 t	8½ "	<u>2.55</u>
			16.20
168	J. J. Lacombe par W. Bélanger	8½ "	2.55
167	Payable à Auguste Lacombe par la Corporation bœufs à la montée du Rang J	échoué à 30%	6.00
m	" frontière du Père Côte	8½ "	2.55
m	" hault	8½ "	2.55
m	" Paxton	8½ "	2.55
m	" lot n° 4 t	8½ "	<u>2.55</u>
			16.20
492	W. Bélanger	8½ "	2.55
167	Par les Intéressés de la Montée Brassard G.		
1308	à G. Brisson Père	1/2 jour ouvrable seul.	1.35
3135	auf	1 " "	2.70
3136	"	3 " avec 2 chevaux	14.10 16.80
1308	Joseph	3½ "	9.45
1308	Damien	3 "	8.10
1308		1/2 " avec 1 chev.	<u>1.85</u> 9.95
3078	Mathap. Belina	3½ "	9.45
1447	pt Munroe	2 "	5.40
1258	Cousin Amadei	3½ "	<u>9.45</u>
1408	Joseph Saindon	3 "	8.10
740		1/2 " avec 1 chev.	<u>1.85</u> 9.95
748	Émile Saindon	2 "	5.40
748	Pierre Saindon	1 "	<u>2.70</u>
58	Eust. Boisry	2 "	5.40
3258	Charles Boisry	3½ "	9.45
1408	Paul Intéressé Montée Rang H. Chemin et la Chapelle.		94.75
58	Donald Pominet.	1 fourrière avec 1 cheval.	3.70

(Adopté unanimement.)

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller G. Brisson  
secondé J. Brassard  
que la séance soit levée

(Adopté unan<sup>5</sup>)

Jules Lédonne  
secrétaire

X Louis Jullinville  
Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec à une session spéciale du Conseil municipal du Canton Joly régulièrement convoquée  
dans le district de L'Assomption, tenue à la salle ordinaire des séances le 8 Septembre 1919 à 10 h<sup>e</sup> du matin conformément  
à l'article 27 de la loi sur les dispositions du code municipal de la Province de Québec.

A laquelle session sont présents : Conseiller le Maire Louis Duboisville et Conseiller  
le Conseiller Joseph Saindon.

Après une heure d'attente le défaut de quorum ayant été dément constaté  
Il est proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Joseph Saindon d'accord avec M<sup>e</sup> le Maire  
que la session soit adjournée au lundi 15<sup>er</sup> à dix heures du matin

Adopté unanimement.

*Julien Lédoix  
seant tenu*

*X*  
Louis Duboisville,  
Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec à une session spéciale du Conseil municipal du Canton Joly comme suite à  
l'avis donné l'ajournement en séance du 8<sup>er</sup> et avis donné aux conseillers absents, tenue à la  
salle ordinaire des séances le 15 Septembre 1919 à 10 heures du matin conformément  
aux dispositions du code municipal de la Province de Québec. à laquelle session  
sont présents messieurs le conseiller Pacificus Labelle fils, Joseph Saindon et  
Julien Brassard.

Après une heure d'attente le défaut de quorum ayant été dément constaté  
Il est proposé par M<sup>e</sup> le conseiller Joseph Saindon

Seconde : Pacificus Labelle fils,

que la session soit adjournée au lundi 22 courant à 10 heures du matin  
et qui avis me soit donné aux conseillers absents.

Adopté unanimement.

*Julien Lédoix  
seant tenu*

*X*  
Louis Duboisville,  
Maire

Canada

## Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec A une session spéciale, comme suite à l'afournement faute de Quorum  
 district de Pontefonds en séance du 15 octant et avoir donné aux conseillers absents, tenue à la  
 Côte Labelle le 21<sup>er</sup> Septembre 1919 à 10 heures du matin  
 conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de  
 Québec à laquelle session sont présents :

l'on sieur le Jaine Louis Duboisville et Messieurs les Conseillers  
 Julien Brassard, Gustave Brisson, Joseph Laindon et Pacificus Labelle fils  
 formant quorum sous la Présidence de l'on sieur le Jaine.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par  
 résolution comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Pacificus Labelle  
 secondé par , Julien Brassard.

av. le 21.9.19  
 que M<sup>r</sup> J.B. Cédilotte cultivateur du Canton Joly soit nommé conseiller  
 en remplacement de M<sup>r</sup> Branchant démissionnaire.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Gustave Brisson  
 secondé par , Julien Brassard  
 que la séance soit levée

x Adopté unanimement.

Louis Duboisville  
 maire

Jules Pédoux  
 Secrétaire

Je l'oussigne J. B. Cédilotte ayant été dûment nommé conseiller municipal  
 du Canton Joly, jure sur les saintes Evangiles de remplir bien et fidèlement  
 les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement  
 et de ma capacité ainsi que Dieu me soit en aide

J. B. Cédilotte

Canada

## Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec à une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly tenue à la salle  
bureau de l'Ontario ordinaire des séances le 6 Octobre 1919 à 10<sup>h</sup> ½ heure du matin conformément  
à l'article 2 de la loi aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle  
les membres sont présents : Monsieur le Maire Louis Jolinville et Messieurs les  
Conseillers, Julien Brassard, Ulysse Brousseau, J.B. Cédillette, Joseph Saindon  
et Pacificque R. Labelle formant quorum sous la Présidence de Monsieur  
le Maire.

Il est ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par résolution  
comme suit :

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Julien Brassard

Secondé par " Pacificque R. Labelle.

que les minutes des séances des 2. 8. 15 et 22 Septembre dernier soient  
approvées et signées sauf le Règlement n° 44 passé en séance du 2 Septembre 1919  
Proposé un amendement par M<sup>e</sup> le Conseiller Joseph Saindon  
Secondé " " " Ulysse Brousseau.

que les minutes des séances des 2. 8. 15 et 22 Septembre dernier soient  
acceptées et signées totalement telles que lues au Conseil.

Objecté par M<sup>e</sup> le Conseiller Julien Brassard à ce que Messieurs  
Joseph Saindon et Ulysse Brousseau votent pour l'amendement  
puisque ils ont des intérêts personnels.

Ont voté pour l'amendement :

Messieurs Joseph Saindon et Ulysse Brousseau

ont voté pour la proposition principale :

Messieurs Julien Brassard, Pacificque R. Labelle et J.B. Cédillette  
la proposition principale ayant réuni la majorité des voix  
et adoptée unanimement.

Monsieur le Maire Louis Jolinville refuse de signer les minutes  
suivant la proposition ci-dessus.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Julien Brassard

Secondé par " Pacificque R. Labelle.

que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à préparer un règlement  
pour casser le Règlement n° 44. et remettre la confédération, l'amélioration  
la réparation et l'entretien des montées ou routes de la municipalité  
du Canton Joly dans l'état où elles étaient précédemment  
c'est à dire régies par le règlement n° 31. et qui avis public  
a soit donné à la porte de l'église. que ce règlement sera tenu  
aux électeurs et discuté en session générale le Novembre prochain

Adopté unanimement.

Demande écrite est faite au Conseil par M<sup>r</sup> P. E. Forget pour que tous les membres du Conseil du Canton foly produisent chacun leurs qualifications suivant la loi.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. B. Cédillotte

Secondé par Joseph Laindon

que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à acheter un exemplaire du supplément du nouveau code municipal

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Julien Brassard

Secondé par J. B. Cédillotte

faite le 13.10.19 que l'Inspecteur de voirie M<sup>r</sup> Arthur Labelle voie à poser des gardes sous aux endroits demandés par M<sup>r</sup> Lacoste et ce dans les 8 jours

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Joseph Laindon

Secondé par " Pacificque R. Labelle

faite le 13.10.19 que l'Inspecteur de Voirie Louis Dubinville fils d'avoir à faire le pont du lot n° 26 Rang G. tel que décidé en Séance du 2 Septembre dernier et de l'arranger la montée arrière de l'ile

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Julien Brassard

Secondé par " Ulysse Brousseau

que les Comptes ci dessous soient acceptés et payés.

340 v 334 v 364 v	à M. L. Dubinville Peu par C. de Palme. Rep <sup>re</sup> clôture montée Urban	3 <sup>h</sup>	0.81
	C. Lemoine " "	3-	0.81
	Mondé Brisson " Rep <sup>re</sup>	1.35	
			2.97
335 v à bel Lafontaine par	C. de Palme. Rep <sup>re</sup> clôture montée Urban	0.81	
334 v	C. Lemoine " "	0.81	
264 v "	Mondé Brisson " Rep <sup>re</sup>	1.35	
366 v à Ulysse Brousseau par le bat. de la montée Chapleau.	compte temp. autre 2 <sup>h</sup>	0.54	3.51

ouvrage dans la montée les 15 et 16 juillet 1919

5.00

4 mètres pour le pont " 50

2.00

ouvrage au pont le 5 juillet 1919

2.00

9.50

à W. Belanger par Ph. Longfée

ouvrage à sa frontière le 23. 24. 25. 26. 27 Sept. 1919.

9.90

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller Julien Brassard

Secondé par J. B. Cédillotte

que M<sup>r</sup> l'Inspecteur de voirie Aug. Brisson soit autorisé à réparer et refaire le pont du lot n° 16 du Rang H au mieux des intérêts de la Corporation et offrir des abords du chemin

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le Conseiller J. Laindon  
 Secondé par M<sup>r</sup> Pacifique R. Labelle  
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Legoux  
secrétaire

Torres Lubinville  
Maire

Canada

Municipalité du canton Joly.

Province de Québec à une session générale du conseil municipal du canton Joly tenue à la salle ordinaire située à Pont-Claire, des séances le 3 novembre 1919 à 10 h 30 heures du matin conformément aux dispositions l'<sup>e</sup> article 8<sup>e</sup> du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents:

Monsieur le Maire L. Lubinville et Messieurs les conseillers Jules Brassard, Gustave Brisson, J. B. Léonard et Joseph Laindon formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Jules Brassard  
 Secondé par M<sup>r</sup> J. B. Léonard

que les minutes de la séance du 6 octobre dernier soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller J. B. Léonard  
 Secondé par M<sup>r</sup> Jules Brassard

Que le règlement n° 45 à l'effet de casser le règlement n° 44, du 2 septembre 1919, qui voulait qu'à l'avenir tous les montias ou routes de cette municipalité à la charge des contribuables et situés dans ses limites soient faits, construits, aménagés, réparés et entretenus par et aux frais de la corporation aux moyen des deniers prélevés par voie de taxation directe pour cet effet, sur tous les biens imposables de cette municipalité et ce en vertu de l'article n° 522 du Code municipal.

soit soumis à l'approbation des électeurs municipaux du Canton Joly le 24 novembre 1919 de 9 à 6 heures et qu'avant public en soit régulièrement donné par le Secrétaire municipal

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>r</sup> le conseiller Jules Brassard  
 Secondé par M<sup>r</sup> Gustave Brisson

que les changements ci-dessous soient faits au rôle d'évaluation.

844 Remplace le nom de bts. Clot par celui de Ubald Aufre pour le lot 11.12 A. Gauthier occupant

18 " " M. Colin Berre Journe . 3.4. A

14 " " Ghisl. Belal Hornidas Gauthier , 11.12 A

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Joseph Laindon  
Secondé par M<sup>e</sup> J. B. Lédillette

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés.

340 à M <sup>e</sup> Cormier par la Corp <sup>re</sup> 1 fournie au Pont 26 <sup>#</sup>	2.70
340 à L. Dubreuil fils " "	2.70
138 à L. Genet " " "	2.70
218 à L. Dubreuil fils " " " avec cheval	<u>3.70</u> 11.80
340 à L. Dubreuil fils par la montée Urban. 1/2 fournie avec cheval	1.85
264 à M <sup>e</sup> Lafontaine " " " seul	<u>1.35</u> 3.20
313 à Gustave Brisson par la Corp <sup>re</sup> Réparation pont lot 16 <sup>#</sup>	10.45
130 à Gustave Brisson " " " "	<u>6.75</u> 17.20

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Julian Brassard

Secondé par M<sup>e</sup> Gustave Brisson

que la Taxe soit levée

Adopté unanimement.

Jules Lédillette  
sec. Enseur

Louis Dubreuil

Maire

Municipalité du Canton Joly.

Canada Je Louis-Joseph Louis Dubimille, Maire de la Municipalité du Canton Joly, Président de la Province de Québec suivant article 378 du C.M., d'une assemblée publique des électeurs du Canton Joly tenue le dimanche 24 novembre 1919 en la Salle publique du Village, pour approuver ou désapprouver le règlement n° 45 à l'effet de casser le règlement n° 44 du 2 septembre 1919 qui mettait toute la administration et collecte des montants sur route du canton Joly à la charge du contribuable de cette municipalité sur les routes, écrivis-les que je remplirai bien et fidèlement le devoir de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit aide assoumme devant moi à Labelle

ce 24 novembre 1919

*Jules Lédoix  
C. E. S.  
Secrétaire de la Municipalité*

Je Louis-Joseph Jules Lédoix, greffier d'office, de l'assemblée publique des électeurs du Canton Joly tenue le 24 novembre 1919, pour approuver ou désapprouver le règlement n° 45 fixé sur les routes, écrivis-les que je remplirai bien et fidèlement le devoir de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit aide assoumme devant moi à Labelle

ce 24 novembre 1919

*Louis Dubimille,  
Maire*

*Jules Lédoix  
Secrétaire  
Canton Joly*

*Louis Dubimille  
J. P. Ex. officio*

n°	nom	lot et rang	approver le Rég. n° 45	Valeur	désapprover le Rég. n° 45	Valeur	taux
1	Pierre Valiquette	1/2. 73	B	1	610 "		10 <sup>05</sup> AFM
2	Abondillan David	1/1. 4	"	1	650 "		" "
3	Ovide Brassard	9	"	1	500 "		10 <sup>10</sup> "
4	P. E. Poujat	27. 28. 29	G.			1	700 " 10 <sup>10</sup> :
5	H. Brousseau	31 <sup>4</sup> . 36. 37. 38. 39 <sup>4</sup>	"			1	1265 10 <sup>20</sup> +
6	Chop Bellencore	40 F		1	560 "		10 <sup>25</sup> "
7	Jules Brassard	13 <sup>4</sup> . 14. 15 <sup>2</sup>		1	240 "		" "
8	Gil. Phanand.	18	A	1	300 "		10 <sup>50</sup> "
9	Pac. Labelle Père	7	"	1	650 "		11 " "
10	Solaine Labelle	13	"	1	300 "		" "
11	Sophie Belisle	8. 9	"	1	650 "		" "
12	Arthur Labonté	14. 20. 21	"	1	1140 "		11 <sup>25</sup> "
13	Chas. Labonté	25	i	1	100 "		" -"
14	Jos. David	15	B	1	350 "		70 <sup>30</sup> "
15	Emm. Labelle fils	6 <sup>8</sup> . 37. 58 <sup>2</sup>		1	700 "		11 <sup>32</sup> "
16	Edouard Savigny	40	H	1	580 "		11 <sup>35</sup> "
17	J. J. Lacombe	3	"			1	120 " 11 <sup>39</sup> "
18	Demi Godard	19. 30	i	1	830 "		11 <sup>55</sup> "
				15	8160 "	3	2085

n°	nom	Est. Rang d'approuver le reglement	approuver le Regl. 45	Valens	desapprovi	Valens	heure
19	Joseph Laindon	26 <sup>me</sup> 1/17 4/28/1917/18	6	15	8160	3	20 85
20	Racine Labelle	22 <sup>me</sup> 35 <sup>me</sup>				1	11 25 11 <sup>55</sup>
21	Adelais Dauphin	39	F	1	300		12 <sup>55</sup>
22	Henri Brassard	21	B	1	730	"	12 <sup>25</sup>
23	Fred. David.	11	"	1	360	"	1 <sup>00</sup>
24	J. B. <sup>le</sup> Cédillette	15-16	A	1	600	<del>Even</del>	400 1 <sup>00</sup>
25	Pac. Labelle fils	6	"	1	500	"	1 <sup>05</sup>
26	Jos. Labelle	5	"	1	400	"	—
27	Gustave Brisson	6 à 10 14 <sup>me</sup> D				1	990 — 1 <sup>25</sup>
28	Aug. Brisson	14. 4/15 G				1	610 " "
29	raph. Gelina	4/15 1/16 B				1	720 " "
30	Op. Robin	8 D		1	450	"	1 <sup>25</sup>
31	Jos. Paradis Sauzon	1/20	A	1	240	"	1 <sup>50</sup>
32	Albert Martin	27/28	I	1	425	"	2 <sup>-</sup>
33	A. Alarie	29/30/33	A	1	500	"	8 <sup>14</sup>
34	Wolfgang David	5. 6. 7	B	1	450	"	2 <sup>20</sup>
35	Napoleon David	12		1	140	"	2 <sup>15</sup>
36	Jos. Boivin	39. 38/38-33 <sup>me</sup> 35 <sup>me</sup>				1	1015 " 2 <sup>1/2</sup>
37	Evariste St-Jean	17. 18.	B	1	600	"	3 <sup>50</sup>
38	Donat Clement	22/24	A	1	1200	"	3 <sup>1/4</sup>
39	Leopold Senet	24/25	G.			1	300 " 3. 20
40	W <sup>m</sup> Marin	11	A	1	300	"	3. 25
41	M. Brabant	4	D	1	450	"	3. 30
42	Dolph Paradis	34. 35	G			1	330 " 3 <sup>3/4</sup>
43	L. Duboisville fils	31. 31. 34	H			1	700 " 4 <sup>1/2</sup>
				31	15805	12.	89 40

Je soussigné Louis Duboisville j'invite à l'assemblée publique des électeurs municipaux convoqués auj. fein ci haut inscrites à l'heure de six heures déclarer le bell clot.

Brûlé et un électeur ait voté par le Reglent 45  
et donc ait voté contre

En conséquence le Reglent 45 est adopté par une majorité de 19 voix

*Jules Léonard*  
*Brûlé*

*Louis Duboisville*  
*Président*

*Sabre*

Le Bourgmestre ayant agi comme ille dicte que le certificat ci-dessus du  
Président de la dñ Assemblée est correct.

Lodelle 24 novembre 1919

Jules Ledoux  
Secrétaire

Greffier du Poll

Le Bourgmestre Jules Ledoux Secrétaire trésorier du Conseil Municipal du Canton  
d'Olly certifie que l' Louis Fabiniolle Président de l'assemblée de Eledouy  
lundi le 24 novembre 1919 pour l'approbation ou la désapprobation du  
Règlement n°45 à l'effet de cassé le Règlement n°44 du 2 Septembre 1919 à déposi  
er pour le détail du poll et les certificats au Bureau du dit Conseil

Lodelle 24 novembre 1919

Jules Ledoux  
Secrétaire

Canada  
Province de Québec  
district de Jonquière,  
P. Labelle 2<sup>e</sup> Division,

Municipalité du Canton Joly.

À une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le 1<sup>er</sup> décembre 1919 à 10<sup>h</sup> heure du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents :

Monsieur le Maire Louis Dubois et Messieurs le Conseiller Julien Brassard, Joseph Saindon et J. B. Lédiollette formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par Monsieur le Conseiller J. B. Lédiollette  
Secondé par " Julian Brassard

que les minutes de la séance du 3 Novembre 1919 soient acceptées et signées

Adopté unanimement.

Proposé par 1<sup>er</sup> le Conseiller Julian Brassard  
Secondé par " Joseph Saindon

que le rôle d'évaluation soit amendé comme suit

44 remplacer le nom de P. R. Labelle par celui de A. S. Robert pour le lot N° 6 du rang A  
65 " " Joseph Saindon Jos. Saindon fils 15<sup>th</sup> et 18<sup>th</sup> rang C.

Adopté unanimement

Proposé par 1<sup>er</sup> le Conseiller J. B. Lédiollette

Secondé par " " Jos. Saindon

que la démission de P. R. Labelle comme conseiller du Canton Joly soit acceptée

Adopté unanimement.

Proposé par 1<sup>er</sup> le Conseiller J. B. Lédiollette

Secondé par " " Jos. Saindon

que M. Louis Dubois soit nommé Président d'élection et qu'il lui soit alloué \$ 5<sup>00</sup> pour son travail s'il y a lieu et \$ 2<sup>00</sup> pour son électeur

Adopté unanimement

Proposé par 1<sup>er</sup> le Conseiller J. B. Lédiollette

Secondé par " " Jos. Saindon

que les enchères faites à la porte de l'église le 9 novembre 1919 pour l'entretien d'hiver des diverses montées ci-dessous soient adjudiquées par loto comme suit :

151 Vieille montée Milpours.

adjudiquée à M. Jos. Boivin pour \$ 17<sup>00</sup>

29 Pont Boivin

Ed. Léveillé . . . . . \$ 6<sup>00</sup>

153 montée Langlois

J. B. Boivin . . . . . 50.<sup>00</sup>

79

à suivre

41 11 171 215 221 26 165 337 151 264.	montée Chapleau Brassard G. " Denaud Rang 1 " Brisson	adjudiquée à M <sup>e</sup> Daniel Broussseau \$ 55-- " Joseph Brisson . 40-- " Albert Martin . 18-- " Jos. Brisson . 60--
--	--	---

quant à la montée Urban le conseil décide d'offrir \$ 10-- à M<sup>e</sup> Jos Brisson et si il refuse de donner ce travail à l-heure à l'Inspecteur de voirie M<sup>e</sup> Louis Juhimille fils.

Le conseil à la demande de M<sup>e</sup> L. Genet accorde à ce dernier la somme de \$ 5-- pour l'entretien d'hiver de la frontière du lot n° 11 Rang 6.

Adopté unanimement.

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller J. B. Léodillette  
Secondé par " Julien Brassard

que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés

à M<sup>e</sup> Arthur Labelle par les Intérêts de la Montée Chapleau

Brevauy dans la montée en Sept. Oct. et Novembre 1919 \$ 18.60

à M<sup>e</sup> Raoul Labelle par les Intérêts de la Montée Milpours

Brevauy au pont au coin de la Vieille et de la neuve montée . 1--

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Julien Brassard

Secondé par " J. B. Léodillette

que les lots ci-dessous avec bâties soient envoyés au conseil de Comté pour y être vendus pour taxes.

lots 24, 28, eq Rang 6. Canton Foly avec bâties appartenant à

M<sup>e</sup> P. E. Forget et qui avis en soit donné à ce dernier

Adopté unanimement.

M<sup>e</sup> Joseph Laindon demande au conseil à ce que la clôture de la montée Brisson sur le lot n° 26 Rang 6. soit refaite en neuf.

Il est proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller J. B. Léodillette

Secondé " Julien Brassard

que le Secrétaire Trésorier donne avis à M<sup>e</sup> l'Inspecteur de voirie

M<sup>e</sup> Juhimille fils qui devra mesurer le terrain et en donner la longueur au Secrétaire Trésorier qui en fera la répartition

suivant le Règlement n° 31.

Adopté unanimement

Proposé par M<sup>e</sup> le Conseiller Jos. Laindon

Secondé par " J. B. Léodillette

que la séance soit levée

Jules Léodillette

Acost Brisson

Adopté unanimement.

Dominique Juhimille  
Maire

Municipalité du Canton Joly.

avis public est par les presents donné par Louis Fabrieville Président de l'Election Municipale du Canton Joly pour 1920 nommé à cette charge par résolution du Conseil en date du 1<sup>er</sup> Decembre 1919, que la mise en nomination pour les places de conseillers municipaux en remplacement de Messieurs les Conseillers sortants de charge Julien Brassard, Gustave Brisson district de Pontcalay, et Léopoldine R. Labelle, aura lieu le mercredi 14 Janvier 1920 de dix heures du matin à midi à la Salle publique de Labelle 2<sup>e</sup> Division du Village de Labelle. Et que si à l'expiration du délai fixé pour la mise en nomination des candidats, il y a plus que le nombre voulu de candidats à élire pour les dites charges, j'ordonne que la votation se fasse le lundi 19 Janvier 1920 de 8 heures du matin à six heures du soir à la dite salle publique du Village de Labelle.  
J'ai nommé par commission M<sup>r</sup> Paul Paquin pour mon Secrétaire d'Election.

Donni à Labelle le 3 Janvier 1920

*Louis Fabrieville*  
Président d'Election.

**Province de Québec,**

MUNICIPALITÉ D'LL.

Canton Joly

Je, soussigné, Jules Léonard, Secrétaire Supérieur, domicilié dans Labelle, vers mon territoire d'officier, étant délicatement assurément déposé et dit: Que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes, en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir: Sur la façade de l'église Catholique de la dite Paroisse de Labelle et sur la façade de la Salle publique le troisième jour du mois de Janvier 1920, entre 8 et 11 heures de l'après-midi, et en le lisant à la porte de la dite église, à l'issue du service divin du matin, le quatrième jour de Janvier 1920, étant le dimanche suivant immédiatement le jour où cet avis a été affiché comme susdit.

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat, ce 14 Janvier 1920 jour du mois de Janvier. Mil neuf cent vingt Jules Léonard  
Président d'Election  
Canton Joly.

Canada Je soussigne Louis Fabrieville cultivateur du Canton Joly ayant été décreté nommé Président de l'Election Municipal Province de Québec pour 1920 jure sur les Saintes Evangiles de remplir bien fidèlement et impartiallement les devoirs de ma charge district de Pontcalay et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.  
Labelle 2<sup>e</sup> Div<sup>n</sup> Assermenté devant moi à Labelle le 14<sup>e</sup> jour de Janvier 1920  
Jules Léonard

*Commissionnaire de la Cour Supérieure  
dans et pour le district de Montcalay.*

*Louis Fabrieville*  
Président d'Election

Canada Je soussigne Paul Paquin commis du Village de Labelle ayant été nommé par commission Secrétaire de l'Election Province de Québec Municipale de 1920, jure sur les Saintes Evangiles de remplir bien fidèlement et impartiallement les devoirs de ma charge district de Pontcalay et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.  
Labelle 2<sup>e</sup> Div<sup>n</sup> Assermenté devant moi à Labelle le 14<sup>e</sup> jour de Janvier 1920. P. Paquin  
Jules Léonard

*Commissionnaire de la Cour Supérieure  
dans et pour le district de Montcalay.*